



Communautés d'énergie socialement équitables

FAQ pour les parties intéressées et les membres

1 : Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie ?

Les communautés d'énergie facilitent l'échange d'énergie entre leurs membres, en impliquant à la fois les producteurs et les consommateurs. La classification des communautés d'énergie varie en fonction de leur taille et du type de participants, faisant la distinction entre :

- Les centrales de production communautaires
- Les communautés d'énergie renouvelable
- Les communautés d'énergie citoyenne

2. Qu'est-ce qu'une centrale de production communautaire (Gemeinschaftliche Erzeugungsanlage, GEA) ?

Une centrale de production communautaire représente la forme la plus compacte de génération énergétique communautaire. Elle fonctionne dans un espace local restreint, généralement au sein d'une seule maison. Ce système de production partagé permet aux résidents d'accéder à l'électricité produite par le système photovoltaïque installé sur le toit et de l'utiliser pour les zones communes telles que les couloirs, les salles communes et la cave. Comme seule l'infrastructure interne du bâtiment est utilisée, il n'y a pas de coûts de réseau associés.

3. Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie renouvelable (Erneuerbaren-Energiegemeinschaft, EEG) ?

Une communauté d'énergie renouvelable facilite :

- La production locale
- La consommation
- Le stockage
- La vente

d'énergie renouvelable. En n'utilisant qu'une partie du réseau électrique, les participants peuvent réaliser des économies variant entre 30 % et 60 % des coûts du réseau.

4. Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie citoyenne (Bürger*innen-Energie-Gemeinschaft, BEG) ?

Contrairement aux communautés d'énergie renouvelable, les communautés d'énergie citoyenne ne sont pas limitées à une zone géographique spécifique. Cela signifie qu'elles utilisent toutes les sections du réseau et qu'elles supportent par conséquent tous les frais de réseau.

5. Comment une communauté d'énergie est-elle organisée ?

Une communauté d'énergie renouvelable peut prendre la forme d'une association consacrée à offrir à ses membres des avantages écologiques, économiques ou sociaux. Le contrat de création de l'association décrit les statuts appropriés pour une communauté d'énergie renouvelable. D'autre part, les contrats des membres détaillent les modalités supplémentaires.

Les communautés d'énergie renouvelable peuvent également être organisées par des coopératives, des partenariats, des sociétés ou des associations de propriétaires (conformément à la loi autrichienne sur les copropriétés). Les partenaires du projet jouent un rôle de soutien pendant la phase de fondation et la phase opérationnelle initiale de ces communautés d'énergie, en maintenant une communication régulière avec les membres.

6. Existe-t-il déjà des communautés d'énergie en Autriche ?

Oui, actuellement il existe environ 700 communautés d'énergie en Autriche. Ici, vous pouvez accéder à une vue d'ensemble : <https://energiegemeinschaften.gv.at/>

7. La communauté d'énergie est fondée par le biais d'un projet de recherche. Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

Ce projet de recherche sur trois ans (05/2023-04/2026), financé par la FFG (Agence autrichienne de promotion de la recherche), vise à développer des modèles opérationnels pour une communauté d'énergie socialement équitable et à mettre en œuvre deux ou plusieurs d'entre eux en collaboration avec des promoteurs immobiliers (à but non lucratif), municipalités, organisations de soutien ou particuliers.

La gestion du projet est confiée à 4ward Energy Research GmbH [<https://www.4wardenergy.at/de>], responsable du développement et de l'examen des modèles opérationnels. L'expertise pratique ainsi que l'exécution et la supervision des communautés d'énergie sont assurées par Energiezukunft Niederösterreich [<https://www.ezn.at/>]. FH Technikum Wien [<https://www.technikum-wien.at/>] et Caritas Stadtteilarbeit planifient collaborativement des mesures pour l'implication des membres, en explorant la question cruciale de ce qui constitue le "socialement juste".

Tout au long de la phase de fondation et de la phase opérationnelle initiale, les partenaires du projet soutiennent activement les communautés d'énergie et entretiennent un dialogue régulier avec les membres.

8. Qu'est-ce que cela signifie: socialement juste?

La structure tarifaire au sein d'une communauté d'énergie est adaptable, ce qui permet de structurer les prix de manière équitable et solidaire. L'équipe de projet prépare le terrain en élaborant un cadre scientifique et sociopolitique solide, qui servira comme base pour la discussion entre les (futurs) membres. Par la suite, l'équipe guidera les (futurs) membres dans le processus collaboratif d'établissement des tarifs, en particulier pour les ménages identifiés comme étant atteint par la précarité énergétique ou en risque de l'être.

9. Quels sont les avantages concrets de ma participation à une communauté d'énergie renouvelable ?

En rejoignant une communauté d'énergie renouvelable, vous contribuez activement à la transition énergétique, soutenez le développement local et défendez la protection de l'environnement. Vous êtes assuré que l'énergie provient exclusivement de sources renouvelables et de la production locale. Cela renforce la région et contribue à la réalisation des objectifs climatiques.

En outre, vous bénéficiez d'un sentiment de codétermination et vous réalisez des économies. Dans une communauté d'énergie renouvelable, les participants déterminent collectivement le prix de l'énergie produite, offrant systématiquement des tarifs inférieurs à ceux du marché conventionnel de l'électricité. En outre, les participants bénéficient d'une réduction des coûts du réseau et d'une exemption de taxes et d'impôts.

10. Comment fonctionne la participation ?

Si vous souhaitez participer, vous pouvez vous préinscrire ici sans aucune obligation en suivant ce lien vers Egon ([Link to Egon](#)). Voici comment se déroule la procédure :

Étape 1 : Remplissez le formulaire pour exprimer votre intérêt sans engagement. Vous pouvez changer d'avis à tout moment.

Étape 2 : Nous évaluerons le nombre de personnes intéressées et leur localisation. Si un nombre suffisant de personnes de votre quartier se sont inscrites, vous recevrez un message de notre part.

Étape 3 : Si vous êtes toujours intéressé par la communauté d'énergie, nous entamerons avec vous le processus d'adhésion.

Étape 4 : Vous êtes membre de la communauté d'énergie et vous avez accès à une électricité écologique et abordable provenant de la communauté.

11. Dois-je modifier quoi que ce soit ?

Aucun changement n'est nécessaire de votre côté. La seule condition préalable à la participation est la présence d'un compteur intelligent installé par votre gestionnaire de réseau. Il n'y a pas de coûts supplémentaires pour vous. Si vous n'avez pas encore de compteur intelligent, nous en informerons le gestionnaire de réseau, qui l'installera dans les trois mois.

12. Comment puis-je savoir si je peux participer ?

Pour vérifier votre éligibilité et identifier la communauté d'énergie appropriée, nous utilisons le numéro de votre point de comptage. Le numéro de point de comptage représente essentiellement votre adresse sur le réseau électrique. Cet identifiant unique commence par AT et se compose de 33 chiffres. Vous trouverez votre numéro de compteur sur votre relevé annuel ou dans votre contrat d'accès au réseau. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez vous renseigner auprès de votre gestionnaire de réseau.

Lorsque vous vous connectez via le portail web, veuillez indiquer votre numéro de point de comptage. Nous évaluerons alors la faisabilité de votre participation et nous vous contacterons pour vous fournir tous les détails nécessaires.

13. Quels frais vais-je engager ?

L'adhésion à l'une des communautés d'énergie socialement équitables n'entraîne pas de frais d'adhésion. Les frais liés au fournisseur d'énergie EZN sont répartis entre tous les membres, et vous recevrez une facture individuelle pour vos frais d'électricité par l'intermédiaire du portail.

Le coût par kWh de l'électricité que vous consommez est inférieur à celui du marché énergétique conventionnel. Vous bénéficierez de coûts de réseau réduits et de taxes nulles ou faibles. Les tarifs spécifiques de l'électricité sont déterminés en collaboration dans le cadre du projet.

14. Dois-je me désinscrire auprès de mon fournisseur d'énergie actuel ?

Non, il n'est pas nécessaire de se désinscrire. Tout le monde dispose toujours d'un fournisseur d'énergie résiduelle. Ce fournisseur garantit que vous disposiez d'un approvisionnement énergétique continu dans les situations où le système de la communauté d'énergie est temporairement incapable de fournir de l'électricité, par exemple lorsqu'aucune énergie solaire ne peut être générée.

15. Puis-je quitter la communauté d'énergie à tout moment ?

Oui, vous pouvez quitter une communauté d'énergie à tout moment. Les étapes et procédures spécifiques de départ sont décrites dans les documents fondateurs de la communauté d'énergie.

16. Combien de factures d'électricité vais-je recevoir ?

Jusqu'à présent, vous receviez une seule facture de votre fournisseur d'énergie (par exemple, Wien Energie ou EVN). En tant que membre d'une communauté d'énergie, vous recevrez désormais une facture supplémentaire en plus de votre facture actuelle. Toutefois, il est important de noter que vos coûts globaux seront réduits.

17. A quelle fréquence vais-je recevoir une facture d'électricité de la part de la communauté d'énergie ?

Vous recevrez une facture mensuelle de la communauté d'énergie.

18. Qui dois-je payer ?

La communauté d'énergie établit des factures pour ses membres sur la base des quantités d'énergie consommées et injectées dans le réseau.

19. Qu'advient-il du tarif de la communauté d'énergie si les prix de l'électricité augmentent à nouveau aussi rapidement ?

Le tarif est fixé par contrat pour une période déterminée, ce qui garantit qu'il reste inchangé même si les prix de l'électricité augmentent chez d'autres fournisseurs d'énergie.

20. Qui fixe les tarifs dans la communauté d'énergie ?

Tous les membres ont la possibilité de déterminer collectivement les tarifs. Il est essentiel de tenir compte de la taille de la communauté d'énergie et de la quantité d'électricité produite par ses membres. L'équipe du projet de recherche apporte son soutien tout au long de ce processus. Quoi qu'il en soit, les participants bénéficient d'une réduction des coûts du réseau et de l'exemption des taxes et des impôts.

21. Qui décide de la quantité d'électricité que je reçois de la communauté d'énergie ?

L'électricité est répartie entre tous les membres et vous ne pouvez recevoir de l'électricité de la communauté d'énergie que lorsqu'elle est activement produite au sein de la communauté, par exemple pendant les périodes où le soleil brille.

22. Mes amis/parents/parents/connaissances qui vivent ailleurs peuvent-ils également participer ?

Oui. N'hésitez pas à informer vos parents et amis. Ils peuvent également s'inscrire à l'avance et sans engagement sur le portail web [lien vers Egon]. Le fait que tous les participants se retrouvent dans la même communauté d'énergie dépend de leur lieu de résidence respectif.

23. Qu'est-ce qu'un fournisseur de services énergétiques ?

Un fournisseur de services énergétiques assume diverses responsabilités au nom de la communauté d'énergie renouvelables. Il s'agit notamment de la conception technique et économique, du traitement des données des compteurs à des fins de facturation, de l'administration des membres et du calcul des optimisations pour les futures phases d'expansion. Dans le cadre de ce projet, EZN est chargé de ces tâches.

24. Quelle est la responsabilité que j'assume en participant à une communauté d'énergie ?

Vous n'assumez aucun risque et vous êtes libre de quitter la communauté à tout moment. En outre, si vous le souhaitez, vous pouvez participer activement aux activités de l'association.

25. Puis-je utiliser ma propre installation de production pour participer à une communauté d'énergie ?

Oui, vous pouvez alimenter la communauté en électricité à partir de votre centrale de production, mais il doit s'agir d'énergie provenant de sources renouvelables. Veuillez nous fournir votre point de comptage et nous vous contacterons pour discuter les détails.

